

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Band: 9 (1880)

Heft: 11

Rubrik: Avis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

principal envoyé ici soit le même que celui dont les Vaudois n'ont plus voulu il y a quelque deux ans ? Puis, les questions posées aux recrutables ne sortent-elles pas souvent du cadre légal ou réglementaire ? Je présume que l'examineur lui-même n'aurait pas résolu *pendant le temps très court et trop court* qu'il accordait aux élèves, la question ci-après de calcul mental : On paie 37 fr. l'achat de 5 mètres 35 centimètres d'étoffe ; combien coûte l'aune ?

Ici j'ouvre une large parenthèse pour poser à qui de droit une question formelle, cela à la demande de nombreux instituteurs. Doit-on, oui ou non, enseigner encore l'ancien système des poids et mesures dans nos écoles ? Les examinateurs cantonaux et fédéraux ont-ils, oui ou non, le droit de demander la connaissance des rapports entre les deux systèmes ? Il faut à cela une réponse et une décision catégoriques. Avec la confusion absurde *exigée* encore aujourd'hui, ici et là, nous obtenons et nous obtiendrons en fait de calcul une seule chose : la confusion que nous aurons voulue et que nous avons constatée trois jours durant tout dernièrement.

Je reviens à nos examinateurs, et c'est encore pour poser une dernière question :

Pourquoi les porteurs d'un certificat d'études secondaires sont-ils libérés de l'examen, si, comme l'a dit à Bulle l'un des examinateurs, il faut avoir fait des études secondaires pour obtenir la première note ?

Au prochain numéro la suite de mes réflexions ; car je n'ai pas tout dit, et je vous ai déjà pris trop d'espace pour aujourd'hui.

Afin d'être, dans la mesure de mes moyens, utile aux écoles de perfectionnement, je commencerai, si vous le trouvez bon (1), dans votre prochain numéro, la publication d'un programme des cours du soir, accompagné des matières à enseigner disposées par ordre de leçons.

Votre tout dévoué.

M. PROGIN.



A V I S

Exposition scolaire suisse, à Zurich.

Avec le 15 octobre s'ouvrira à Zurich, au Grabenschulhaus, une exposition des travaux de différentes écoles industrielles et de perfectionnement, ainsi que d'ouvrages manuels d'écoles de filles. Nous remarquons principalement parmi ces productions les magnifiques collections d'ouvrages manuels des écoles de filles de Reutlingen et de Karlsruhe, les beaux travaux des écoles d'Aarau, de Zug, de Winterthur, de Zurich, de l'école secondaire de Neumunster.

Nous rendrons aussi nos lecteurs attentifs aux productions des écoles d'horlogerie de Bienne et du Locle et aux leçons graduées de dessin des écoles de Soleure. Les écoles professionnelles de Zurich, de Töss, de Riesbach et d'Unterstrass sont également très bien représentées à cette exposition, à laquelle le musée industriel de Zurich a fait don d'une collection d'objets pour l'enseignement des ouvrages domestiques. Toute l'exposition, qui déjà à l'occasion de la réunion générale de la société suisse d'utilité publique excitait un vif intérêt, mérite d'attirer l'attention des hommes d'école et nous les engageons vivement à la visiter.

(1) Nous serons très heureux de publier les articles de M. le directeur Progin.